



POLE DEVELOPPEMENT Economique  
DIRECTION Des Projets Economiques  
Centre des Politiques Partenariales et Données Economiques

## CONVENTION

### « Salon « Lire en Poche Gradignan » 2009

Entre :

- La commune de Gradignan, représentée par son Maire, M. Michel LABARDIN, dûment habilité aux présentes par délibération du conseil municipal du , domiciliée mairie de Gradignan, allée Gaston Rodrigues, 33170-Gradignan,

ET

- la COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX représentée par son Président, M. Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2009, domiciliée à BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle.

Il est dit et convenu ce qui suit :

**Préambule :** La ville de Gradignan organise depuis 5 ans le salon « Lire en Poche Gradignan » qui a pour but de soutenir l'économie du livre et de contribuer à son développement sur l'agglomération.

La Communauté Urbaine entend soutenir cette manifestation comprise dans les actions du contrat de co développement validé par le conseil de communauté du 10 juillet 2009, ainsi que du fait de son impact sur l'économie du livre et l'attractivité de l'agglomération bordelaise.

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté Urbaine au

financement de l'organisation de la 5ème édition du salon « Lire en poche Gradignan », se déroulant à Gradignan du 2 au 5 octobre 2009.

## **ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

La Communauté Urbaine s'engage à verser une subvention d'un montant 30 000 € à la ville de Gradignan pour l'organisation de la 5ème édition du salon « Lire en poche Gradignan » dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 195 000 €. L'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature, s'élève à 195 000 € T.T.C.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de la manifestation s'avérait inférieur à l'assiette subventionnable retenue, cette subvention sera réduite au prorata de coût réel de l'opération.

## **ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES**

La présentation du budget prévisionnel définitif de la manifestation par la ville de Gradignan devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

## **ARTICLE 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

L'association s'interdit en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés, collectivités ou autres.

## **ARTICLE 4 : PROCEDURE DE VERSEMENT DES FONDS**

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX s'acquittera de sa contribution de la façon suivante :

- un premier acompte de 80 %, soit la somme de 24 000 €, après signature de la présente convention,
- le solde (20 %), soit la somme de 6 000 €, à la réception des documents suivants :
  - un compte-rendu financier certifié de la manifestation, (voir annexe 1 ci-jointe),
  - un compte rendu détaillé du déroulement de la manifestation faisant apparaître son intérêt en terme de développement économique (voir annexe 2)
  - les retombées économiques de la manifestation (voir annexe 2 ci-jointe)
  - une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et les principaux postes de dépenses et recettes,
  - une copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations),

- la liste des articles de presse évoquant la manifestation et montrant l'impact médiatique de la manifestation.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RESILIATION**

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde qui est de six mois suivant la fin de l'exercice considéré, soit le 30 juin de l'année 2010.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Communauté Urbaine pourra demander le remboursement des sommes versées.

#### **ARTICLE 6 : CONTENTIEUX**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention, sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait à Bordeaux, le

LE MAIRE DE GRADIGNAN

**Michel LABARDIN**

POUR LE PRESIDENT,  
ET PAR DELEGATION,  
LE VICE PRESIDENT,

**Jean Charles BRON**

## **ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action**

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes.

Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le maire de la commune et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures							
<b>61 Services extérieurs</b>				<b>74 Subventions</b>			
Locations immobilières et mobilières				Etat			
Entretien et réparation				Région			
Assurance				Département			
Documentation				Cub			
Divers				Communes			
<b>62 Autres services extérieurs</b>				Organismes sociaux			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Fonds européens			
Publicité, publication				CNASEA (emplois aidés)			
Déplacements, missions				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Services bancaires, autres							
<b>63 Impôts et taxes</b>							
Impôts et taxes sur rémunération				<b>75-Autres produits de gestion courante</b>			
Autres impôts et taxes							
<b>64-Charges de personnel</b>				<b>76 Produits financiers</b>			
Rémunération des personnels							
Charges sociales				<b>78 Reports</b>			
Autres charges de personnel				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>							
<b>66 Charges financières</b>							
<b>67 Charges exceptionnelles</b>							
<b>68 Dotation aux amortissements</b>							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
<i>86 Emplois des contributions volontaires en nature</i>				<i>87 Contributions volontaires en nature</i>			
<i>Secours en nature</i>				<i>Bénévolat</i>			
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>				<i>Prestations en nature</i>			
<i>Personnel bénévole</i>				<i>Dons en nature</i>			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

#### Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

#### Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | \_\_\_\_ | à .....

Signature :

## **ANNEXE 2 - Les retombées économiques de la manifestation**

Cette fiche est destinée à vous aider dans la définition de l'impact économique de votre projet. Elle concerne l'organisation de manifestations (salons, congrès, festivals...).

Intitulé de la manifestation :

Nombre d'éditions (nombre de manifestations réalisées) :

Première année d'édition :

Date(s) de la manifestation :

Durée de la manifestation (nombre de jours...) :

Fréquence de la manifestation (annuelle...) :

Manifestation  gratuite  payante

Vente de produits et/ou services :  oui  non

Visiteurs, participants :

tout public  professionnels

➤ Nombre de visiteurs, participants :

Evolution de la fréquentation (rappel du nombre de visiteurs, participants sur les 3 dernières années)

➤ Origine géographique des visiteurs, participants :

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Exposants :

➤ Nombre d'exposants :

Evolution du nombre d'exposants (rappel du nombre d'exposants sur les 3 dernières années)

➤ Origine géographique des exposants :

Commune :

Cub :

Gironde :

Aquitaine :

National :

International :

Stands :

- **Nombre de stands**  
Evolution du nombre de stands (rappel du nombre de stands sur les 3 dernières années)
- **Nombre de m<sup>2</sup> de stands**  
Evolution du nombre de m<sup>2</sup> de stands (rappel du nombre de m<sup>2</sup> sur les 3 dernières années).

Moyens humains :

- **Nombre d'emplois directs :**
- **Nombre d'emplois indirects :**
- **Nombre de bénévoles :**

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

L'intérêt économique de votre projet pour l'agglomération bordelaise :

### **Annexe 3 - Comparatif budget prévisionnel/budget définitif\***

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES :				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES :				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

---

\* Le comparatif budget prévisionnel/budget définitif doit être annexé à la convention.